

SPINNAKER WOOD PROTECTION

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: SPINNAKER WOOD PROTECTION
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Producteur/fournisseur: CECCHI GUSTAVO & C. SRL.
Via M.Coppino, 253 – 55049 VIAREGGIO(LU) ITALY
TEL. +39 0584 383694 FAX +39 0584 395182
e-mail: info@cecchi.it
Service chargé des renseignements: research & development
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: +39 0584/383694 les heures de bureau 8.30-12.30, 14.00-18.30
Uniquement destiné à informer les professionnels intoxication aiguë!

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS07

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS02



GHS07

- Mention d'avertissement Attention
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
naphta lourd (pétrole), hydrotraité (Note-P)
- Mentions de danger
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Conseils de prudence
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des



étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

- P260** Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P271** Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P280** Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P301+P310** EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P303+P361+P353** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
- P501** Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **Indications complémentaires:**
Contient bis(2-éthylhexanoate) de cobalt, butanone-oxime. Peut produire une réaction allergique.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT: Non applicable.**

(suite page 3)

FR



(suite de la page 2)

- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- Description:
 Mélange de résines.
 Mélange de solvants avec des additifs

• Composants dangereux:

Numéro CE: 919-857-5 Numéro index: 649-327-00-6 Reg.nr.: 01-2119463258-33	naphta lourd (pétrole), hydrotraité (Note-P) Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H336	50-100%
CAS: 96-29-7 EINECS: 202-496-6 Numéro index: 616-014-00-0 Reg.nr.: 01-2119539477-28	2-butanone-oxime Carc. 2, H351 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1, H317	≤0,5%
CAS: 64742-82-1 EINECS: 265-185-4 Numéro index: 649-330-00-2 Reg.nr.: 01-2119490979-12	naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré (Note-P) Flam. Liq. 2, H225 Muta. 1B, H340; Carc. 1B, H350; Repr. 2, H361fd; STOT RE 1, H372; Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315	≤0,5%

• Indications complémentaires:

Note P: La substance n'a pas à être classé comme cancérigène ou mutagène comme on peut démontrer que la substance contient moins de 0,1% (w / w) benzène (EINECS 200-753-7.). Cette remarque se applique qu'à certaines substances dérivées du pétrole complexes dans la partie 3.

Pour la libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- Remarques générales:
 Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Après inhalation:
 Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau.
- Après contact avec les yeux:
 Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- Après ingestion: Recourir à un traitement médical.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
 Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

FR

(suite page 4)



(suite de la page 3)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:
Jet d'eau à grand débit
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- 5.3 Conseils aux pompiers

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Veiller à une aération suffisante.
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:
Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Ne travailler que sous aspirateur à fumée.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
- Préventions des incendies et des explosions:
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
Aucune exigence particulière.
- Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage:
Tenir les emballages hermétiquement fermés.

(suite de la page 4)

- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
 Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:
 Sans autre indication, voir point 7.
- 8.1 Paramètres de contrôle
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
 Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant		
des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.		
DNEI		
naphta lourd (pétrole), hydrotraité (Note-P)		
Dermique	Long-term - systemic effects, worker	300 mg/kg bw/day (Werker/Worker)
Inhalatoire	Long-term - systemic effects, worker	1.500 mg/m ³ (Werker/Worker)
96-29-7 2-butanone-oxime		
Inhalatoire	Acute - systemic effects, worker	320-1.000 mg/m ³ (Fish Acute Toxicity Study)

- Remarques supplémentaires:
 Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
 Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
 Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Protection respiratoire:
 En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire;
 en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
 Filtre AX
- Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants
 Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 6)

- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**
caoutchouc nitrile;
l'épaisseur du gant recommandé > 0,45 mm. la perméabilité / temps de perméation:
> 480 min. selon la norme EN 374.
- **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**
Chloropène; l'épaisseur du gant > 0,7 mm, temps de percée > 60min. selon la norme EN 374.
caoutchouc nitrile; gant épaisseur > 0,3 mm, temps de percée > 60min. volgens EN 374.
- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- Indications générales.

- **Aspect:**

Forme:

Liquide

Couleur:

Selon désignation produit

- Odeur:

Caractéristique

- Seuil olfactif:

Non déterminé.

- valeur du pH:

Non déterminé.

- **Changement d'état**

Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

Non déterminé.

- Point d'éclair

>36 °C

- Inflammabilité (solide, gaz):

Non applicable.

- Température d'inflammation:

240 °C

- Température de décomposition:

Non déterminé.

- Température d'auto-inflammabilité:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

- Limites d'explosion:

Inférieure:

0,6 Vol %

Supérieure:

7 Vol %

- Pression de vapeur à 20 °C:

1 hPa

(suite page 7)



• Densité à 20 °C:	0,894 g/cm ³ (ISO 2811)
• Densité relative.	Non déterminé.
• Densité de vapeur:	Non déterminé.
• Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
• Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
• Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
• Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique à 20 °C:	25 s (DIN 53211/4)
• Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	55,7 %
VOC:	55,65 %
	VOC
	497,5 g/l / 4,15 lb/gl
Teneur en substances solides:	41,7 % (VB% 1h 150C)
• 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter:
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

naphta lourd (pétrole), hydrotraité Note-P)

Oral	LD50	>5.000 mg/kg bw (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg bw (lapin) ((24h))
Inhalatoire	LC50	>5.000 mg/m ³ (vapeur) (rat) ((8h))

96-29-7 2-butanone-oxime

Oral	LD50	3.700 mg/kg bw (rat)
Dermique	LD50	200-2.000 mg/kg bw (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	20 mg/l (rat)

(suite page 8)



- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

• 12.1 Toxicité

• Toxicité aquatique:

naphta lourd (pétrole), hydrotraité (Note-P)

ErL (72h)	>1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata-OECD 201)
EL50 (48h)	>1.000 mg/l ((Daphnia magna-OECD 202))
LL50 (96h)	>1.000 mg/l ((Onorhynchus mykiss OECD 203))
EbL50 (72h)	>1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata-OECD 201)
NOELR (72h)	3 mg/l ((Pseudo. subcapitata-biomass-OECD 201))
	100 mg/l ((Pseudo. subcap. growth rate OECD 201))

96-29-7 2-butanone-oxime

LC50 (96 hours)	320-1.000 mg/l (fish 1) (LEUCISCUS IDUS; STATISCH SYSTEM) 48 mg/l (fish 2) (LEPOSMIS MACEOCHIRUS; STATISCH SYSTEM)
LC50 (48 hours)	750 mg/l (other waterspecies 1)
EC50 (48 hours)	500 mg/l (daphnia magna) 750 mg/l (Daphnia similis Acute Toxicity Study) (DAPHNIA MAGNA)
EC50 (72 hours)	83 mg/l (other waterspecies 2) (SCENEDESMUS SUBSPICATUS)
EC50	630 mg/l (other waterspecies 1) (BACTERIA; TOXICITEITSTEST)

• 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)



(suite de la page 8)

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

• Catalogue européen des déchets

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 01 00	déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU
ADR, IMDG, IATA UN1263
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
ADR 1263 PEINTURES
IMDG, IATA PAINT

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
ADR, IMDG, IATA



- Classe 3 Liquides inflammables.
- Étiquette 3

- 14.4 Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA III

(suite page 10)



<ul style="list-style-type: none"> • 14.5 Dangers pour l'environnement: • Marine Pollutant: 	<p>Non</p>
<ul style="list-style-type: none"> • 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur • Indice Kemler: • No EMS: • Stowage Category 	<p>Attention: Liquides inflammables. 30 F-E, <u>S-E</u> A</p>
<ul style="list-style-type: none"> • 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC 	<p>Non applicable.</p>
<p>• Indications complémentaires de transport:</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • ADR • Quantités limitées (LQ) • Quantités exceptées (EQ) 	<p>5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie de transport • Code de restriction en tunnels 	<p>3 D/E</p>
<ul style="list-style-type: none"> • IMDG • Limited quantities (LQ) • Excepted quantities (EQ) 	<p>5L Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml</p>
<ul style="list-style-type: none"> • "Règlement type" de l'ONU: 	<p>UN 1263 PEINTURES, 3, III</p>

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Prescriptions nationales:

Classe	Part en %
I	≤0,5
NK	50-100

- Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 3 (Classification propre): très polluant.

(suite page 11)



- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

*

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

• **Phrases importantes**

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H340 Peut induire des anomalies génétiques.
- H350 Peut provoquer le cancer.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

• **Acronymes et abréviations:**

- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- ICAO: International Civil Aviation Organisation
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- DOT: US Department of Transportation
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
- DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
- Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
- Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
- Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
- Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
- Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
- Muta. 1B: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 1B
- Carc. 1B: Cancérogénicité – Catégorie 1B
- Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2
- Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
- STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
- STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1
- Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

- *
- Données modifiées par rapport à la version précédente**